**TERMES DE REFERENCE**

**Évaluation Finale du Programme du Pays du PNUD en République de Guinée**

**2013 - 2017**

1. **Contexte**
   1. **Contexte économique et social la Guinée**

La République de Guinée a une population estimée à environ 11 millions d’habitants en majorité jeune, répartie sur un territoire de 245 657 km². Elle est dotée de potentialités naturelles considérables, constituées de vastes étendues de terres cultivables et de ressources halieutiques, forestières, minières (bauxite, diamant, or, fer, etc.) et hydro énergétiques abondantes pour assurer son développement. Toutefois, malgré ces immenses potentialités agricoles, minières et hydro énergétique, le pays reste confronté à une situation économique et sociale difficile et se place parmi les pays les moins avancés du monde, éligible à l’initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

Le *Rapport sur le développement humain 2014* du PNUD, indique un Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée en 2013 de 0,392, ce qui place la Guinée au 179ème rang sur 187 pays à l’échelle mondiale. La quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Guinée sont hors d’atteinte à l’horizon 2015. Les statistiques disponibles indiquent que 55,2 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté absolue en 2012, soit plus d’un Guinéen sur deux avec de fortes disparités spatiales, régionales et selon les sexes[[1]](#footnote-1).

Depuis la déclaration de l’épidémie de fièvre Ebola en mars 2014, la situation économique et sociale est devenue plus difficile avec une incidence négative sur la croissance économique, dont les prévisions pour 2014 ont été revues à la baisse de 4,5% à 1,1%. Pour 2015, la situation économique restera encore difficile avec une croissance zéro (contre 5% avant l’apparition de l’épidémie).

* 1. **Description et mise en œuvre du Programme de Coopération 2013-2017**

Élaboré sur la base des analyses du Bilan Commun de Pays et des priorités nationales définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP 2011-2012), le Plan Quinquennal 2011-15 et conformément au Plan des Nations Unies de l’Aide au Développement (PNUAD 2013-17) et aux objectifs majeurs du Plan Stratégique du PNUD, le Programme proposé (2013-2017 tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des enseignements du Programme précédent.

La stratégie du programme s’articule autour de trois points d’entrée qui apportent ensemble, une évaluation minutieuse de la situation actuelle du pays, et des besoins futurs ainsi que des capacités et possibilités de partenariat du PNUD sur la base des leçons tirées de la coopération passée.

Ces points d'entrée sont: a) une gestion efficace des risques pour la stabilité et la paix sociale (processus électoral, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation nationale) ; b) l’amélioration des capacités des institutions publiques qui ont souffert d’une dégradation considérable des capacités au fil du temps, mais qui sont essentiels à la gestion du développement et á la prestation de services (réforme et modernisation de l'administration publique et renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue d'un meilleur pilotage du développement) et c) les efforts pour générer des retombées de la transition vers la démocratie qui traitent également de grands problèmes sous-jacents de la pauvreté et de l'exclusion (l'emploi des jeunes et des femmes, les inégalités de genre).

Sur la base du Programme Pays (DPP) approuvé par le Conseil d’Administration du PNUD, un Plan d’Action du Programme Pays (PAPP) a été élaboré à travers un processus participatif conduit par l’Unité Centrale de Coordination (UCC) composée des représentants des départements ministériels.

Le Programme est fondé sur une approche programme structurée autour de deux axes retenus : i) Gouvernance et Consolidation de la Paix ; ii) Croissance et Développement Durable, qui contribuent à la réalisation de quatre effets du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (PNUAD) qui sont :

**Effet PNUAD 1 :** D’ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif ;

**Effet** **PNUAD 2** : D’ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives

**Effet PNUAD 3** : D’ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d’emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.

**Effet PNUAD 4 :** D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d’adaptation au Changement climatique.

Il convient de souligner que l’évaluation à mi-parcours en 2015 du CPD a tiré plusieurs leçons traduites en recommandations dont la nécessité de : (a) renforcer le suivi de la mise en œuvre du programme ; (b) de définir pour chaque projet / programme une stratégie de pérennisation des activités et des acquis ; (c) de renforcer les capacités des institutions de gestion et de coordination des appuis. La principale leçon à tirer de l’expérience passée est qu’il ne sert à rien de renforcer des capacités institutionnelles si les capacités renforcées ne correspondent pas aux capacités requises. Un autre défi majeur serait de renforcer le cadre de formulation des plans d’actions.

Par ailleurs, le Programme a bénéficié de de l’appui du Fonds de la Consolidation de la paix pour lequel le PNUD a eu à gérer plus d’une vingtaine de projet dont le montant est estimé à plus de 21 millions de Dollars durant le cycle dans les domaines les domaines de la réconciliation, de l’emploi des jeunes et du secteur de la sécurité

1. **Objectif de la mission**

Le Programme de Pays validé en 2012 par le Conseil d’Administration du PNUD découle du Plan Cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (UNDAF) qui constitue la réponse collective du Système des Nations Unies (SNU) aux priorités nationales définies dans la stratégie de la Réduction de la Pauvreté (SRP) et les Plans d’Actions Sectorielles du Gouvernement de la Guinée. La Déclaration du Millénaire ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) font partie intégrante du cadre stratégique d’orientation du programme PNUD Guinée.

Le Plan d’Action pluriannuel du Programme du Pays (CPAP) 2013-2017 du PNUD pour la Guinée signé en novembre 2012 par la partie gouvernementale et le PNUD est fondé sur ces documents clés et constitue l’instrument principal de l’accord de base de coopération entre le Gouvernement de la Guinée et le PNUD. Les principales préoccupations de l’heure des plus hautes autorités nationales, notamment la lutte contre la pauvreté, la modernisation de l’administration, ainsi que l’agenda de la communauté internationale pour l’harmonisation et l’alignement des programmes et des procédures et l’appui à la coordination de l’aide budgétaire ont été prises en considérations dans la formulation du Programme de Pays.

En conformité avec les règles du PNUD, le Gouvernement de la Guinée et le PNUD ont convenu de réaliser l’évaluation finale du Programme de Pays et de son Plan d’Action (CPAP) 2013-2017.

1. **PORTÉE DE L’ÉVALUATION et ses principaux objectifs**

Cette évaluation permettra aux parties prenantes de s’informer sur l’état de réalisations des produits et résultats escomptés, tels que définis dans les deux documents à savoir l’UNDAF et le CPD. Elle va ainsi contribuer à comprendre les problèmes liés à la non atteinte de certains résultats. Par ailleurs, l’évaluation permettra de tirer des leçons et comprendre les faiblesses des partenaires de la mise en œuvre du programme de pays et situer les responsabilités tant au niveau de la partie nationale qu’au niveau du bureau du PNUD.

En effet, les résultats de ces évaluations contribueront à l’amélioration de la coopération entre le PNUD, le Gouvernement et les questions pertinentes de suivi-évaluation, de gestion axée sur les résultats, de pérennisation, ainsi que le partenariat et la mobilisation des ressources pour le développement seront également traitées en profondeur lors de la présente évaluation.

Tous les programmes, projets et AWP mise en œuvre pendant la période 2013-2017 seront évalués. En sus des objectifs mentionnés ci-dessus, les évaluateurs auront également pour mandat de formuler toute recommandation générale ou spécifique pertinente, telle qu’issue de leurs analyses des contenus des projets et programmes qu’ils auront examinés, et sur les méthodes et procédures pour leur exécution

L’évaluation couvrira essentiellement quatre aspects : la pertinence, l'efficience et l'efficacité ainsi que la durabilité de ses acquis. En outre, elle doit permettre de tirer des leçons et de formuler des recommandations dans le but de pérenniser les acquis, d’appuyer la conception et de faciliter le développement des projets et programmes d’appui à la planification du Bureau de pays, dans le cadre du CPD 2018-2022. Cette évaluation joue un rôle particulièrement important dans le dispositif de mise en œuvre de l’assistance du PNUD en Guinée

1. **QUESTIONS RELATIVES À L’ÉVALUATION**

De manière plus spécifique, l’évaluation va aborder les questions suivantes au regard des critères d’évaluation que sont la pertinence du programme, son efficience, son efficacité, la durabilité des résultats obtenus, leurs impacts, ainsi que la ou les stratégie(s) de partenariat. Les aspects transversaux tels que le genre, les droits humains devront aussi être abordés

1. **Analyse de la conception des projets du Programme pays et de leur cohérence avec les priorités nationales :**
   * La cohérence avec la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et avec d’autres cadres stratégiques adoptés par le Gouvernement guinéen durant la période couverte par le programme pays ;
   * La pertinence et la validité des stratégies d’intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional ;
   * La pertinence des objectifs, des résultats et des produits correspondants au programme ;
   * La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ;
   * Le degré de satisfaction des partenaires par rapport à la cohérence avec les documents d'orientation.
   * L’adéquation et la cohérence des résultats attendus du CPD aux différents niveaux (la chaîne de résultats) par rapports aux effets attendus de l’UNDAF ;
   * Le degré de contribution des résultats achevés du CPD à la réalisation des effets de l’UNDAF, en rapport avec ceux de la SDRP.
2. **Évaluation de la performance du Programme par rapport aux points suivants :**
   * L'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions du CPD et aux autres documents nationaux pertinents ;
   * La pertinence et l’efficience des projets menées ;
   * Le choix et la mise en œuvre de l’approche stratégique ;
   * Les autres résultats imprévus qui seraient obtenus ou auxquels ce programme aurait contribué ;
   * Les effets négatifs éventuels que la mise en œuvre des projets du CPD aurait contribué à engendrer ou à renforcer ;
   * Le système de suivi-évaluation ;
   * Le rôle et l’appui des Centres régionaux du PNUD et du bureau de pays du PNUD, dans la mise en œuvre des Projets et les domaines où ils devraient améliorer leur pertinence ;
   * Les contraintes et les opportunités identifiées.
3. **Évaluation de la durabilité des acquis :**
   * La pertinence des projets par rapport aux préconisations du Programme et leur mise en œuvre sur le terrain ;
   * L’impact des projets menés en relation avec le CPD ;
   * Le degré de participation et d’appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ;
   * Le degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux changements qui leur sont apportés par les projets développés ;
   * Les apports des projets pour le renforcement des capacités de ses bénéficiaires et partenaires locaux (institutions publiques, jeunes, associations de base, etc.) afin de les mettre en mesure d’accompagner efficacement le processus de pérennisation ;
   * Le degré d’appropriation des acquis des projets au niveau local, notamment des outils et référentiels développés dans le cadre des projets;
   * Le potentiel de réplication des expériences menées.
4. **Identification des leçons apprises**
   * L’identification des leçons apprises et des meilleures pratiques (*points forts et faibles*) et la formulation des propositions et recommandations dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis.
5. **Évaluation de la prise en compte de l’équité et de l’égalité de genre :** 
   * Les progrès accomplis dans l’intégration du genre dans la mise en œuvre des projets ;
   * La contribution de la mise en œuvre du CPD à la promotion de l’égalité de genre et à l’autonomisation de la femme, notamment la participation de celle-ci à la prise de décision et à l’émergence de mécanismes d’inclusion ;
6. **Stratégies de partenariat :**
   * Quels sont les efforts de partenariats des agences et de mobilisation des ressources ? Les efforts de partenariats dans un contexte d’aide publique au développement en pleine mutation et la mobilisation des ressources
   * Quel est le niveau et la qualité des relations du PNUD avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé ?
   * Quelle est l’image du PNUD dans le pays
   * Le niveau et la qualité des relations avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et l’image du PNUD ;
   * La collaboration inter-agences vers le Delivering as One, en particulier les membres du Groupe de développement, la coordination et la collaboration avec les partenaires techniques et financiers y compris les Institutions de Bretton Woods;
   * Le fonctionnement du dispositif de coordination, la perception de ce dispositif par le pays bénéficiaire et les PTFs ;
   * Le niveau et la qualité de l’appui fourni au bureau par le siège, les agences et le gouvernement ;
   * ’expérience de l’exécution nationale et les enseignements à tirer.
7. **Les thèmes transversaux**

Devront être évalués, la prise en compte des éléments transversaux ci-après :

* Les droits de l’homme,
* Le renforcement des capacités,
* Le genre.

1. **Méthodologie**

**La méthodologie pourra notamment comprendre :**

* Une analyse documentaire à partir de tous les rapports, documents de programmes et projets, fiches et autre documents utiles relatifs aux programmes et projets notamment, le texte de programme de pays tel qu’approuvé par le Conseil d’Administration du PNUD en juin 2012, le CPAP 2013-2017, les AWP 2013, 2014, 2015, 2016, l’UNDAF, et le cas échéant tous les documents pertinents que la mission souhaiterait obtenir. Le bureau du PNUD fournira une copie sur papier et/ou en version électronique des documents au début de la mission d’évaluation à la charge du PNUD.
* L’interview des responsables des programmes du PNUD, coordinateurs et experts nationaux des programmes et projets, les responsables des ministères, Administrations et organisations de la société civile bénéficiaires des appuis du PNUD, partenaires au développement, ainsi que de manière générale toute personne ou institution ayant rapport avec la mise en œuvre desdits appuis.
* Les visites ciblées sur le terrain.
* Au cours de sa mission, l’équipe de la mission maintiendra un contrat étroit avec les interlocuteurs du Gouvernement (Ministères du Plan et de la Coopération Internationale) et le bureau du PNUD. Les deux parties désigneront deux points focaux mandatés qui pourront, en cas de besoin, accompagner la mission dans ses déplacements et autres.
* L’équipe de l’évaluation sera libre de discuter de toute question qu’elle jugera nécessaire et qui pourrait l’aider à s’acquitter du mandat qui lui est confié. Elle ne pourra cependant en aucun cas engager le PNUD ou le Gouvernement à l’occasions de ses entretiens.

1. **LIVRABLES ATTENDUS**

**L’équipe d’évaluation, constituée de trois (03) consultant(e) : (02) nationaux(les) et un(e) international(e), chef d’équipe. Elle sera chargée de préparer et de livrer dans le temps impartis les produits suivants en tenant pleinement compte des contributions des autres membres telles que définies ci-après :**

* **Un rapport initial d’évaluation** – Un rapport initial doit être préparé par les évaluateurs avant d’entrer dans l’exercice de données d’évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension de l’évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant un membre de l’équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. **(Produits N° 1)**;
* Rapport préliminaire, synthèse de l’évaluation et matrice des recommandations : L’équipe consolidera les commentaires reçus du PNUD et de la partie nationale à la réunion de synthèse pour produire un rapport cohérent, une synthèse de l’évaluation et une matrice de suivi des recommandations. Le rapport provisoire servira de document de travail à la réunion PNUD/ Gouvernement de l’évaluation du CPAP 2013-2017. **(Produit N°2)**
* Rapport final, synthèse de l’évaluation et matrice des recommandations : L’équipe finalisera le rapport et la synthèse de l’évaluation en tenant compte de tous les commentaires reçus sur le rapport préliminaire et au cours du débriefing notamment à l’issue de la réunion du PNUD/ Gouvernement de l’évaluation du CPAP 2013-2017. **(Produit N°3)**

**Le rapport préliminaire et le rapport final seront des documents analytiques dont la substance sera articulée autour**:

* D’une appréciation de la pertinence des produits du Programme de Pays et CPAP 2013-2017 et de leurs indicateurs au regard des effets de l’UNDAF et des produits nationaux ;
* Des mesures du progrès en direction des produits du Programme de Pays et du CPAP 2013-2017 ;
* D’une appréciation de la pertinence des activités réalisées à travers les différents Plans de Travail Annuels (AWP) du CPAP 2013-2017 et des indicateurs pour les cibles retenues ;
* D’une évaluation quantitative des activités réalisées dans le cadre des AWP mise en œuvre durant la période 2013-2017 ;
* D’une analyse de la pertinence du choix des zones actuelles d’intervention du PNUD au plan opérationnel, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de développement local et d’appui à la décentralisation ;
* D’une évaluation des avantages et bénéfices produits par dès les projets et programmes, notamment pour s’ils seront maintenus ou augmenté par les bénéficiaires (Gouvernement, Communauté, Société Civile) sur la base de leur propre engagement et ressources : durabilité institutionnelle, économique, financière et environnementale ;
* D’une évaluation des contraintes, difficultés et opportunités rencontrées dans l’exécution des AWP ainsi qu’une proposition de solution et des leçons à prendre en compte ;
* D’une évaluation de l’étendu et efficacité du plaidoyer entrepris en direction des partenaires, d’apprécier la gamme des moyens déployés pour atteindre ces groupes, les ressources allouées pour le faire, y compris en matière de communication ;
* D’une évaluation des efforts réalisés en termes de mobilisation des ressources et de création de partenariats ;
* D’une appréciation des modes opératoires, y compris la gouvernance et la transparence des structures de coordination de mise en œuvre des programmes, des projets et d’une évaluation de l’adéquation du Programme de Pays et des mécanismes de coordination mise en place ;
* Des leçons apprises concernant les bonnes et mauvaises pratiques dans la réalisation des produits et des activités, en lien avec les effets de l’UNDAF et avec la contribution des partenaires des stratégiques et financiers, ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques au plan des arrangements institutionnels et du cadre de gestion ;
* Des recommandations relatives à des opportunités de programmation conjointe, de mobilisation des ressources et de partenariat au sein des SNU avec des partenaires bi et multilatéraux ;
* De proposition des pistes en appui au gouvernement et au PNUD STP dans l’identification des nouvelles opportunités de programmation pour le prochain cycle et l’identification de nouvelles sources de mobilisation des ressources et des nouveaux partenariats stratégiques.

1. **Composition et profils des membres de la mission et Organisation de la mission**
2. **Composition et profils des membres de la mission**

La mission sera conduite par un(e) Expert(e) international(e) Senior et deux consultants(tes) nationaux(les),

**Un(e) consultant(e) international(e), économiste ou socio-économiste,** justifiant d’une expérience diversifiée cumulée d’au moins 10 ans dans l’évaluation des politiques, programmes et projets, y compris plusieurs évaluations de programmes de coopérations du PNUD et/ou d’autres agences du SNU en Afrique au Sud du Sahara. Ce consultant est responsable de produire la substance en matière de Croissance et Développement Durable (gestion stratégique du développement et formulation des politiques et programmes, création d’opportunités d’emplois décents et de revenus durables pour les femmes et jeunes). Il sera également le chef d’équipe, en charge de la consolidation et de la livraison des produits de l’évaluation.

**Un(e) consultant(e) national(e) environnementaliste, niveau minimum ingénieur,** justifiant d’une expérience diversifiée d’au moins 5ans dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et de l’environnement. Ce consultant est responsable de produire la substance en matière de changement climatique, ressources naturelles et environnement.

**Un(e) consultant(e) national(e), juriste ou spécialiste en sciences politiques,** justifiant d’une expérience diversifiée et cumulée d’au moins 5 ans dans les domaines du processus électoral, les reformes judicaires et législatives, les droits humains, le partenariat avec la société civile, décentralisation et formulation/évaluation des programmes et projets. Ce consultant est responsable de produire la substance en matière de gouvernance politique et administrative (promotion de la démocratie de l’État de droit et la consolidation de la paix processus électoral ; Appui au Parlement ; Gouvernance Locale ; Appui à la société civile).

Pour chacun des (3) consultants, l’expérience de consultations antérieures avec le PNUD et/ou les autres Agences des Nations Unies vont constituer un atout.

1. **Chronogramme de la réalisation de l’évaluation à mi-parcours**

Cette évaluation se déroulera selon le chronogramme ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Actions | CHRONOGRAMME | | | | | | | |  | | | | Commentaires |
| Aout | | | | Septembre | | | | Octobre | | | |
| I | II | III | IV | I | II | III | IV | I | II | III | IV |
| Processus de Recrutement des Consultants |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Les documents lui seront envoyé par mail, juste après le recrutement. |
| Briefing avec la Direction du PNUD |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Entretien avec la partie nationale et les partenaires au développement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Visite terrain/ programmes et remise de l’aide-mémoire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Débriefing avec le PNUD et le GVT |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Draft 0 du rapport |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Le chef de mission soumettra une première version préliminaire du rapport qui servira de document de travail à la réunion du PNUD/ Gouvernement de l’évaluation du CPAP 2013-2017 |
| Rapport final |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

En résumé le temps imparti pour la réalisation de la mission est de 50 jours pour le consultant international et 35 jour les consultant nationaux :

15 jours pour la rédaction de note méthodologique

20 jours pour la collecte des données sur le terrain

15 jours pour la rédaction et la soumission du rapport

1. **Gestion de l’évaluation**

La responsabilité globale de gestion de l’évaluation finale revient au bureau de pays du PNUD en collaboration étroite avec l'Unité PMSU et les autres parties concernées au niveau du siège. L'engagement permanent des principaux partenaires au niveau du pays (y compris du Représentant Résidant du PNUD, du gouvernement, et autres personnes) doit être assuré et maintenu tout au long du processus d’évaluation. De façon plus précise, les responsabilités reviendront aux structures suivantes ainsi qu’il suit :

* **Bureau de pays du PNUD:** (i) Préparer les termes de référence et concevoir la structure globale de la revue : (ii) identifier et engager l’équipe des experts international et national chargée de l’évaluation ; (iii) organiser les séances de briefing et de débriefing au niveau national ; (iv) participer à l’identification de l’expert(e) national(e) et assurer une composition appropriée de l'équipe de revue ; (v) garantir les fonds nécessaires à la réalisation revue ; et (v) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et final.
* **Centre Régional de Service Pour l’Afrique :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) participer au processus de briefing et de débriefing pour l'équipe d'évaluation ; et (iii) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et final.
* **Contrepartie gouvernementale :** (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ; (ii) faciliter les voyages internes de l’équipe d’évaluation avec l’appui du PNUD ; (iii) assurer un bon déroulement de la mission en Guinée ; (iv) fournir des commentaires sur le rapport d’évaluation provisoire et présenter officiellement le rapport final aux départements ministériels ainsi qu’aux autres partenaires concernés.

1. **SELECTION DU CONSULTANT**

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l’évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le Ministère du Plan et de la coopération (UCC). En rapport avec la DPN, le PNUD pourra proposer au Comité une liste restreinte (short-list), d’au moins cinq (5) consultants remplissant les critères définis ci-haut.

La sélection du consultant se fera sur la base d’un dossier comprenant :

1. **Un Curriculum Vitae (CV) actualisé**

2. **Une offre technique** qui fera apparaître :

* Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d’apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l’évaluation ainsi que l’approche préconisée ;
* Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail.

Les principaux **critères de sélection** du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note inférieure à 70/100 est éliminatoire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de sélection** | **grille de notation** |
| Diplôme universitaire | Noté sur 20 points |
| Compréhension des TDR, méthodologie et le chronogramme | Notés sur 20 points |
| Expérience dans le domaine de l’évaluation | Notée sur 30 points |
| Expérience dans le domaine de la gestion de projets de développement | Notée sur 20 points |
| Connaissance SNU | 10 |

1. **Les sources d’information**

L’équipe d’évaluateurs disposera entre autres des sources d’information suivantes :

**Annexe 1 : Liste de la documentation**

* Document de Stratégie de Recrutement de la Pauvreté (DRSP),
* Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF),
* Programme de Pays Guinée -PNUD (2013-2017),
* Plan d’Action du Programme de Pays 2013-2017 (CPAP),
* Plans Annuels de Travail (2013-2014-2015, 2016),
* Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR 2013, 2014, 2015),
* Rapport national sur les OMD,
* Nouveau Manuel de Programmation du PNUD,
* Les différentes études élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets
* Les rapports de fin de projet

**NB : Plus toute autre documentation jugée nécessaire par l’équipe d’évaluation.**

Les entretiens avec le PNUD, le Gouvernement, les représentants des organismes partenaires, les équipes des projets, les bénéficiaires et éventuellement les intervenants extérieurs.

1. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP Guinée), 2011-2012 [↑](#footnote-ref-1)